



Landerneau, le 20 janvier 2017

A l'attention des organisations syndicales, associatives et politiques
signataires du communiqué de presse du 16/01/2017
au sujet de la livraison de maïs dans le port de Brest.

Lettre ouverte suite à votre communiqué de presse du 16/01/2017 au sujet de la livraison de maïs au port de Brest le 16/12/2016

Mesdames, Messieurs,

Suite à votre communiqué commun du 16 janvier 2017, qui comporte des propos inexacts nous concernant, nous tenons à rétablir un certain nombre de faits :

La société qui a acheté le maïs n'est pas Cobrena-Triskalia mais Cobrena Achats (union de coopératives agricoles détenue par Nutrèa, Triskalia, Even, la CAM, Tromelin Nutrition, Moulin d'Hyères, Richard Nutrition et Vetagri). Son siège est basé à Loperhet (29) et son métier est d'acheter des matières premières destinées à la nutrition animale. Dans le cas présent, Cobrena Achats a acheté du maïs d'importation en provenance de Roumanie, pays membre de l'Union Européenne, auprès d'In Vivo Trading, filiale du groupe coopératif français In Vivo, afin de pallier le manque de maïs français et breton, suite à la faible récolte 2016. En effet, la mission de Cobrena Achats est d'assurer aux usines de nutrition animale un approvisionnement régulier de matières premières de qualité, garantissant la sécurité sanitaire et les valeurs nutritionnelles satisfaisantes pour la fabrication des aliments pour animaux.

Au chargement à Constanta (Roumanie), le 25 novembre 2016, un procédé de fumigation à base de phosphore d'aluminium, autorisé en France et couramment utilisé dans les bateaux, a été mis en place, sous la responsabilité d'Invivo Trading et de son chargeur, afin d'éviter le développement d'insectes dans la cargaison. Le mode d'utilisation de ce procédé de fumigation prévoit qu'aucun résidu gazeux (phosphine) ne subsiste à l'arrivée du bateau. Ainsi, ce n'est pas Cobrena Achats qui est à l'origine du traitement : Cobrena Achats est le réceptionnaire de la marchandise et se voit ainsi devoir gérer ce problème à destination. Cobrena Achats achète du maïs sain, loyal et marchand, ne présentant aucun risque pour la santé des personnes et l'alimentation animale.

Contrairement à ce que vous indiquez dans votre communiqué, il n'y a eu à aucun moment déni de la réalité de la part du groupe Triskalia. En effet, dès qu'il a été constaté, après le déchargement au port de Brest, un taux de résidus de phosphine non conforme sur une partie du stock de maïs, tout mouvement de marchandise a été stoppé afin d'assurer la sécurité des personnes. Concernant l'usine Nutrèa de Plouisy, Cobrena Achats l'a immédiatement alertée de la présence potentielle de résidus de phosphine dans les 2 camions expédiés et l'objectif prioritaire de Nutrèa a été de protéger les salariés du risque potentiel d'exposition. Des analyses, réalisées par une société extérieure spécialisée (société Wics) sur les 59 tonnes livrées ont d'ailleurs révélé une absence totale de résidus (0 ppm). Les salariés ayant été avertis préalablement, aucun d'entre eux n'a été en contact avec ce maïs. Par mesure de précaution il n'y a pas eu de prise d'échantillon à réception et la matière première a été isolée dans un silo à l'écart de la zone de fabrication.

A ce jour, les 25 500 tonnes stockées au port de Brest font l'objet de contrôles d'atmosphère réguliers par la société Wics. Jusqu'au 6 janvier 2017, il s'agissait de contrôles journaliers. Les taux affichant, depuis début janvier, des teneurs à 0 ppm, les contrôles sont désormais hebdomadaires (toujours à 0 ppm). Il ne s'agit donc pas de "cargaison empoisonnée" comme vous la qualifiez.

Nous allons maintenant faire réaliser, à la demande de l'Administration, des analyses libératoires par un organisme indépendant accrédité Cofrac (qui n'est pas le laboratoire Capinov comme vous l'avez affirmé dans une interview). Il s'agit d'analyses à la fois dans l'atmosphère, pour s'assurer de la sécurité des salariés, et dans le grain pour s'assurer de la sécurité de la matière pour les animaux. Ainsi, le maïs ne sera transféré dans les usines que si toutes les analyses (grain et atmosphère) sont conformes. La destruction de la marchandise, que vous réclamez, serait une mesure totalement disproportionnée et inutile si les analyses sont conformes et que la marchandise est déclarée sans risque pour les salariés et saine pour les animaux.

Cobrena Achats, Nutrèa, Triskalia, la société transitaire responsable du stockage portuaire, la CCI de Brest ont agi de manière particulièrement responsable, en protégeant les salariés, en isolant la marchandise, en réunissant les CHSCT, en faisant preuve de réactivité, en sollicitant des contrôles réguliers et en travaillant en toute transparence avec les administrations compétentes.

Nous déplorons les amalgames et les inexactitudes qui tentent, une nouvelle fois, de déstabiliser les équipes du groupe Triskalia qui travaillent avec professionnalisme et rigueur, en respectant la réglementation. La santé et la sécurité des hommes et des femmes sont, en particulier, nos préoccupations premières. Les salariés et les agriculteurs, qui le savent, sont heurtés par ces mises en cause régulières portant atteinte à l'image de notre groupe coopératif.

Aussi, nous espérons que ce courrier retiendra votre attention et qu'il contribuera à rétablir la réalité des faits.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée,